

COMMUNIQUÉ

POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

WAFASALAF

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de **WAFASALAF**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113 179 500,00 dirhams, pour un nombre d'action de 1 131 795, dont le siège social est situé au 72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48 409, agréée par Arrêté du Ministre des Finances n° 1211-96 en date du 18 juin 1996, s'est réunie **le Mardi 28 mai 2024 à dix heures**, au siège social situé au 72, angle rue Ram Allah et boulevard Abdelmoumen, Casablanca, sous la présidence de Monsieur Ismail DOUIRI, Président du Conseil de surveillance. L'Assemblée a adopté à la majorité toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

L'Assemblée Générale réunie a ratifié :

- La nomination de Mme Charlène MASSON en tant que membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit et des Risques, en remplacement de M. Rija RAJOELIARIVONY démissionnaire ;
- La nomination de M. Régis LEFEVRE en tant que membre du directoire en remplacement de M. Jean Paul PINCHON démissionnaire ;
- La nomination de Mme Meryem ABASSI en tant que membre du directoire en remplacement de M. Khalid AITBENYAHIA démissionnaire ;
- La nomination de M. Anass SQALLI en sa qualité de membre du directoire en remplacement de M. Driss FEDOUL démissionnaire de son mandat de membre du directoire ;
- La démission de Mme Touria ABDYOU suite à son départ en retraite ;
- Les modalités et caractéristiques de l'Emission Obligatoire Subordonnée d'un montant global maximum de 250 000 000 DH ;
- Le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Ernest & Young et la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Mazars ;
- Le montant des jetons de présence est de 500 000* DH Nets à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2023.

* étant entendu 25 000 Euros Nets pour le membre indépendant devant être rémunéré en euros et 250 000 Dirhams Nets pour le membre indépendant rémunéré en Dirhams.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2023 certifiés par les Commissaires aux Comptes et publiés préalablement à la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire accompagnés du rapport résumé des Commissaires aux Comptes n'ont subi aucun changement.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- approuvé, dans leur intégralité, tous les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice 2023 ;
- donné aux membres du Directoire au titre de leur gestion de l'exercice 2023 et aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mission, quitus entier et définitif ;
- donné décharge aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice 2023 ;

L'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 223 004 000,00 dirhams à raison de 197 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1^{er} juillet 2024.

Ces résolutions sont adoptées à la majorité des actionnaires présents ou représentés comme suit :

- Nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 1 130 805 représentants 99,91 % du capital social
- Nombre total des votes valablement exprimés : 1 130 805 voix
- Ont voté pour : 1 130 805 voix
- Ont voté contre : 0 voix
- Se sont abstenus : 0 voix

Casablanca, le 28 mai 2024